



donation et clause de emploi

Par **CHATELAIN gp2140**, le **25/06/2012** à **13:22**

bonjour,

je suis marié sous un régime séparatiste;

je souhaite donner en nue-propriété des biens propres (terres) à mes trois enfants.
puis-je inclure dans cette donation une clause de emploi sur des biens propres? Si dans le temps je crée une sci, j'aimerais que les enfants apportent leur nue-propriété à cette sci, de façon à garder les pouvoirs de gestion et d'administration.

Merci d'avance.
Bien sincèrement.
Nicolas.

Par **youris**, le **25/06/2012** à **13:29**

bjr,

vos propos sont contradictoires, vous voulez donner la nue-propriété de vos biens propres à vos enfants et puis si vous créez une sci leur demander qu'ils apportent cette donation à cette sci.

quand on donne, on donne sauf à prévoir dans la donation des conditions qui ne doivent pas être illicites.

il vaudrait d'abord créer une sci puis donner des parts de sci à vos enfants.

cdt